

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 26 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Michaël BAUDET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Richard HAAS), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Messieurs Olivier LECORVAISIER (pouvoir donné à Yann SOULABAIL), Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Loïc JAMBOU), Jean BELLEC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Amandine ANDRE)

Secrétaire                                      Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                      Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2021-92                      SUBVENTION A COTES D'ARMOR HABITAT – AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – RUE DE LA CROIX**

Rapporteur :                                  Madame Sylvie GUIGNARD, Adjointe à la cohésion sociale, à la Santé et à la Dynamique Citoyenne

L'office HLM Côtes d'Armor Habitat a déposé un dossier relatif à la construction de deux logements locatifs sociaux en VEFA aux n°19A et 19B de la rue de la Croix, sur les parcelles cadastrées section BM n°148 et 149, dans le cadre de la programmation 2021.

Il s'agit de 2 logements individuels avec garage de type 4 : 1 logement en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 1 logement en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).

Conformément à la délibération du 24 février 2020, ayant adopté le dispositif d'aide à la production de logements locatifs sociaux publics, Côtes d'Armor Habitat sollicite une subvention communale de 15.500 € en opération VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) décomposée comme suit :

- 1 PLUS : 7.500 € x 1 = 7.500 €

- 1 PLAI : 8.000 € x 1 =	8.000 €
<u>TOTAL</u>	<u>15.500 €</u>

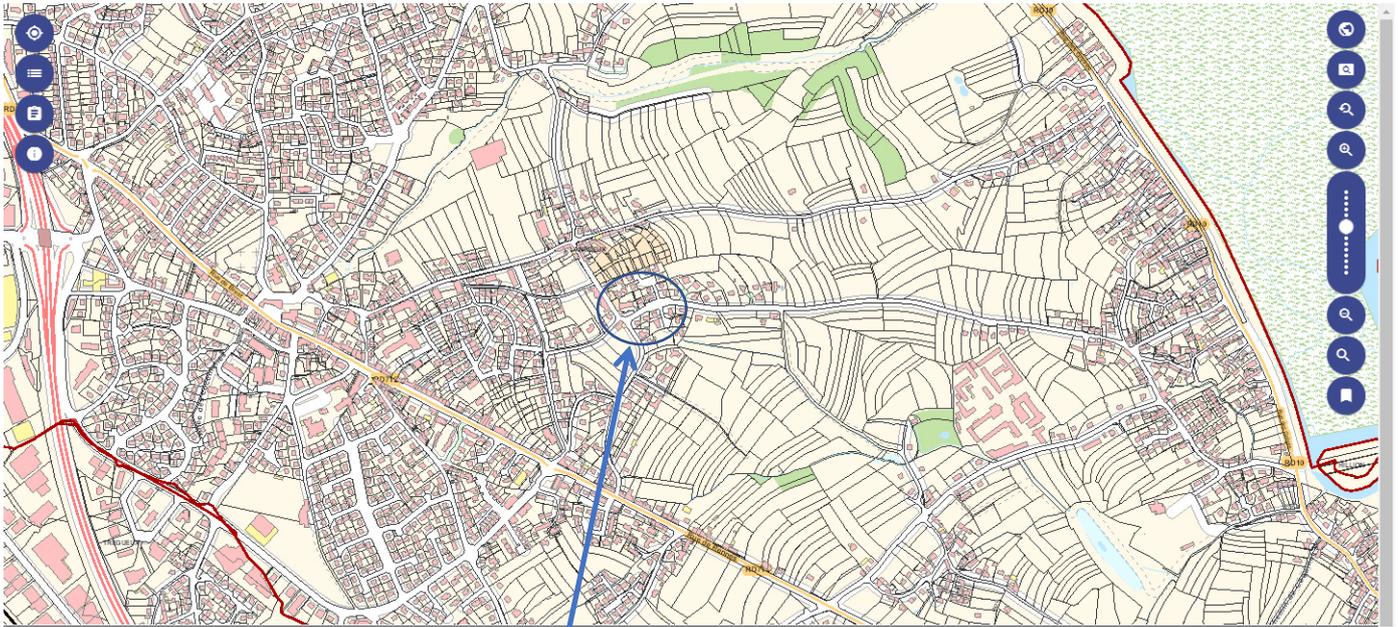
Le même montant de subvention est sollicité auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'autoriser la Ville de Languieux à apporter son financement dans le cadre du dispositif d'aide à la production de logements sociaux à Côtes d'Armor Habitat à hauteur de 15.500 € ;
- et d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

**Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.**

## Rue de la Croix – 2 logements sociaux



## Parcelles BM 148 et 149 rue de la Croix

